



Barème d'honoraires

Arc And Co Immobilier

Au 01/09/2017

Transaction/Vente

De 0 € à 149 999 €	9 000 € TTC
De 150 000 € à 199 999 €	10 000 € TTC
A partir de 200 000 €	5 %TTC

** Honoraires calculés selon le barème ci-dessus et arrondis à l'euro inférieur.*

*** En cas de VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) le tarif est celui de la convention signée avec le promoteur ou tout intermédiaire.*

**** En cas de négociation par l'intermédiaire d'une agence partenaire le barème est celui de l'agence mandataire.*

Nous rappelons à notre aimable clientèle que les honoraires d'un agent immobilier ne sont dus qu'à la réalisation effective de la transaction.



Barème d'honoraires

Arc And Co Immobilier

Au 01/09/2017

Location annuelle

Honoraires de location comprenant la visite, la constitution de dossier et de rédaction du bail (TTC) :

- 8 € / m² de 0 à 45 m²*
- 7 € / m² de 46 à 70 m²*
- 6 € / m² de 71 à 100 m²*
- 5 € / m² pour une surface supérieure à 101 m²*

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € / m²

Les honoraires sont partagés entre le locataire et le bailleur.

Gestion locative

Honoraires de gestion

6,25 % + TVA sur le montant du loyer charges comprises

Nous rappelons à notre aimable clientèle que les honoraires d'un agent immobilier ne sont dus qu'à la réalisation effective de la transaction.